

Le Ceta dope les ventes de chocolat et vaccins belges

Le traité avec le Canada bénéficie déjà largement aux exportateurs belges, un an après son entrée en vigueur partielle.

L'anniversaire de l'entrée en vigueur provisoire du Ceta a un goût particulier en Belgique. Le pays du chocolat, terrain d'une bataille épique sur l'adoption du traité économique et commercial global entre l'Union et le Canada, se distingue comme l'un de ses principaux bénéficiaires. «D'après les premières données, nous avons bien des raisons de nous réjouir», a indiqué la commissaire au Commerce Cecilia Malmström jeudi.

Sur les neuf premiers mois de l'entrée en vigueur de l'accord, les exportations européennes vers le Canada ont gagné 7%, un rythme plus rapide que celui des exportations vers le reste du monde sur la même période (3%). Ainsi, les exportations de chocolat vers ce pays ont gagné 34%. Plus significatif, les machines-outils, qui représentent un

cinquième des exportations européennes vers le Canada, ont gagné 8%. La pharmacie, qui pèse un dixième des ventes de l'Union aux Canadiens, a vu ses exportations gagner 10%. Le secteur est clé en Belgique, où certains segments ont vu la croissance de leurs exportations bondir: +74% pour les vaccins, notamment. Et le secteur belge de la chimie a doublé ses ventes vers le Canada, selon des chiffres sélectionnés par la Commission européenne et transmis à L'Echo – nous n'avons pas eu accès aux chiffres pour l'ensemble des secteurs.

La Commission indique encore **«D'après les premières données, nous avons bien des raisons de nous réjouir.»**

CECILIA MALMSTRÖM
COMMISSAIRE EUROPÉENNE
AU COMMERCE

que certains secteurs ont vu leurs ventes vers le Canada s'éroder. C'est singulièrement le cas de l'aéronautique (-16%). «Mais on parle d'une période trop courte pour relever de vraies tendances, et on ne peut établir de lien de causalité avec le Ceta», souligne une source européenne.

Les possibilités qu'offre l'accord commercial ne sont par ailleurs pas encore pleinement exploitées. Ainsi les producteurs canadiens n'ont-ils utilisé à ce stade que 2,5% du quota annuel européen de bœuf.

Le bilan d'étape ne porte que sur l'aspect mercantile du Ceta, alors que le système de protection des investissements qu'il instaure attend toujours le verdict de la Cour de Justice de l'Union et la ratification des Parlements nationaux européens.

Un an après l'entrée en vigueur provisoire du traité commercial controversé, les exportations européennes vers le Canada ont augmenté de 7%. Avec des retombées positives pour les exportateurs de chocolat ou de produits pharmaceutiques, notamment.

Après un an de rodage, le Ceta fait des heureux chez les exportateurs belges

LE RÉSUMÉ

Sur les neuf premiers mois d'entrée en vigueur provisoire du Ceta, les exportations vers le Canada ont explosé dans certains secteurs.

Le bilan d'étape est fragile mais positif: les

exportations de l'Union vers le Canada ont augmenté de 7%, plus rapidement que vers le reste du monde.

FRÉDÉRIC ROHART

C'est trop tôt pour faire un bilan du Ceta, mais l'occasion est trop belle pour la Commission européenne d'envoyer un message rassurant aux sceptiques. Un

an après son entrée en vigueur provisoire, l'accord économique et commercial global (AECG, mieux connu sous son acronyme anglais) a déjà des retombées positives pour les exportateurs.

Ceci intéressera tout particulièrement le pays du chocolat, qui a bloqué la signature du traité lors d'un combat homérique à l'automne 2016: sur les neuf premiers mois d'application de l'accord de libre-échange, les exportations européennes de chocolat vers le Canada ont grimpé de 34%. Dans un communiqué diffusé jeudi, la commission européenne cite parmi les exemples de bénéficiaires le chocolatier belge Smet Chocolate-

rie, qui a vu ses ventes au Canada croître d'un cinquième «grâce à la suppression de taxes d'importation de 15%».

On peut épingleur la multiplication par neuf des exportations belges de pièces de véhicules (à 350 millions d'euros). Mais toutes proportions gardées ce sont surtout

la chimie et la pharmacie belges qui ont tiré leur épingle du jeu à ce stade. La chimie a plus que doublé ses exportations vers le partenaire canadien (à 675 millions d'euros). Et alors qu'à l'échelle européenne, le secteur pharmaceutique a vu ses exportations vers le Canada croître de 10%, les chif-

fres ont littéralement explosé dans certains sous-secteurs belges: + 279% pour les hormones stéroïdiennes (crèmes à la cortisone, etc.) et + 73,7% pour les vaccins.

«On n'a pas encore de statistiques régionales, mais il est clair que ces tendances sont excellentes pour la Wallonie, qui compte des fleurons dans ces secteurs», réagit Michel Kempeneers, chef de département à l'Agence wallonne pour l'exportation (Awex). On peut citer le groupe pharmaceutique UCB, le spécialiste de la santé féminine Mithra ou encore le géant de la vaccination GSK. Chez ce dernier, on relativise cependant: «On a effectivement constaté une augmentation des ventes vers le Canada, mais principalement liée à la mise sur le marché d'un nouveau vaccin», indique Elisabeth Van Damme, directrice de la communication externe.

À l'échelle européenne, le bilan général du Ceta est positif pour les exportateurs: d'octobre 2017 à juin dernier, les ventes européennes vers le Canada ont augmenté de plus de 7% sur un an. Sur la même période, les exportations de l'Union vers le reste du monde enregistraient une progression de 3%. Bref, pour reprendre la commissaire au Commerce Cecilia Malmström, «les données

préliminaires montrent qu'il y a beaucoup à célébrer, même à ce stade».

Le bœuf canadien à l'étable

Si le bilan mercantile est globalement positif pour les Européens, certains segments restent en retrait. Les exportations du secteur aéronautique européen ont baissé de 16%, et celles de perles de 27%, selon des chiffres communiqués à L'Echo par la Commission à titre d'exemples, alors que l'ensemble des données n'est pas public. «Mais on parle d'une période trop courte pour relever de vraies tendances et on ne peut établir de lien de causalité avec le Ceta», souligne une source européenne.

Les producteurs canadiens de viande de bœuf n'avaient par ailleurs utilisé au premier trimestre que 2,5% du quota d'importation européen de 15.280 tonnes pour cette année. Peut-être parce que la filière canadienne, très dépendante d'hormones de croissance, n'est pas prête à se conformer aux normes européennes. Peut-être aussi parce que la mise en œuvre de l'accord butte sur des détails techniques. «Les Canadiens ont des questions sur la viande de bœuf et de porc,

nous en avons sur le fromage – on veut s'assurer qu'ils ne puissent pas utiliser de détails techniques pour bloquer l'importation. C'est un exercice de mise en œuvre assez classique, surtout au début», indique une source européenne.

Au-delà des ajustements et éventuelles sous-utilisations de l'accord, le bilan d'étape est donc positif. Ce n'est bien sûr pas surprenant, alors que le Ceta a éliminé taxes à l'importation sur 98% des produits, ce qui représente selon la Commission européenne 590 millions d'euros de taxes supprimées par an.

Mais le volet commercial du Ceta, entré en vigueur après la ratification par les institutions européennes parce qu'il relève de la compétence exclusive de l'Union, est relativement consensuel. Le principal point de controverse de l'accord «global» reste son mécanisme de protection des investisseurs, pour lequel la Belgique a interpellé la Cour de Justice de l'Union à la demande du Parlement wallon. Or la mise en place d'un tribunal de règlement des différends entre investisseurs et États (ICS) dépend de la ratification par tous les Parlements nationaux – y compris fédérés dans le cas belge. À ce jour, le Conseil de l'UE a reçu les notifications de ratification de neuf États membres seulement.

L'ambition du Berlaymont reste suspendue à l'épée de Damoclès belge

La ratification complète du Ceta dépend de l'avis de la Cour de Justice de l'Union, sollicité par la Belgique suite au bras de fer mené par le Parlement wallon en 2016. Le verdict pourrait remettre en cause une ambition européenne qui dépasse largement les frontières du Ceta.

FRÉDÉRIC ROHART

Le mois prochain, dans un salon feutré onusien, soixante pays vont reprendre leur discussion sur la création d'une Cour multilatérale de règlement des litiges entre investisseurs et États. L'ambition portée dans cette enceinte par l'Union européenne est de bâtir un tribunal public permanent pour en finir avec le système d'arbitrage privé dit «ISDS» (*Investor-State Dispute Settlement*), décrit mais toujours inscrit dans quelque 3.000 accords bilatéraux. Or tout en essayant de convaincre des partenaires de se rallier à cette cause, la commission européenne lorgnera toujours avec inquiétude en direction de Luxembourg. Les juges de la Cour européenne de Justice pourraient bien faire tomber le chapeau de carte. Grâce à, ou à cause de, la Belgique.

En octobre 2016, au terme d'un formida-

ble bras de fer diplomatique mené par le Parlement wallon, la Belgique conditionnait sa ratification du Ceta à un avis des juges de Luxembourg. Deux ans après, on attend toujours de savoir si le Chapitre 8 section F de l'accord, qui concerne la «résolution des différends d'investissement entre investisseurs et États» est compatible avec les traités européens. L'article visé instaure l'embryon de la cour multilatérale telle que la Commission la conçoit: un nouveau mécanisme pour régler les litiges – l'*Investment Court System* (ICS).

Contrairement au mécanisme d'arbitrage privé ISDS, ce nouveau système est un public, il est conçu pour éviter les risques de conflits d'intérêts reprochés aux arbitres privés, et il prévoit une possibilité d'appel. Mais le principe même d'un système de règlement des différends indépendant des cours et tribu-

naux est au cœur de l'objection de la Belgique: le système ICS est-il compatible avec la compétence exclusive de la Cour de Justice à livrer l'interprétation définitive du droit de l'Union?

Travail de conviction

Les plaidoiries ont eu lieu le 26 juin, et elles ont eu beaucoup de succès. Outre la Commission européenne et le Conseil, onze États membres ont versé leur point de vue au dossier ouvert par la Belgique: l'Allemagne, l'Estonie, la Grèce, l'Espagne, la France, la Lituanie, la Finlande, les Pays-Bas, l'Autriche, la Slovaquie et la Slovaquie. L'avocat général Yves Bot doit remettre ses conclusions le 23 octobre. Et le couperet des juges devrait tomber vers février prochain. Et le suspense reste entier.

Si la Cour de Justice fait annuler l'ICS adopté dans le cadre du Ceta, elle fera du même coup voler en éclats l'objectif beau-

coup plus ambitieux de créer la cour multilatérale permanente. Mais sans attendre le couperet, la Commission poursuit son travail de conviction. Plusieurs pays sont acquis à la cause – le Mexique, le Vietnam, Singapour, le Canada. Et les Chinois sont très intéressés, assure une source à la Commission. À l'inverse, le Japon, avec qui l'Union tente de faire atterrir son accord de libre-échange, est moins convaincu, craignant que le nouveau système ne favorise les États au détriment du secteur privé. Quant à l'administration américaine, elle se montre rétive au principe même de la protection des investissements,

indique une source européenne – ne pas protéger les investissements à l'étranger c'est garder les investisseurs à la maison.

La discussion a été formellement ouverte en 2017 au sein des Nations Unies et un groupe de travail se réunit tous les six mois pour plancher sur le sujet au sein de la CNUDCI (Commission de l'ONU pour le droit commercial international). Sa troisième réunion a lieu fin octobre à Vienne. Les premières réunions ont permis de dégager un consensus sur les problèmes liés aux ISDS. Les émissaires des 60 pays membres de cette commission doivent à présent déterminer si un changement est souhaitable avant d'en définir la forme. Suivront-ils la voie européenne? Et surtout, l'Europe sera-t-elle encore à bord l'an prochain?

«Si la Cour de Justice fait annuler l'ICS adopté dans le cadre du Ceta, elle fera du même coup voler en éclats l'objectif beaucoup plus ambitieux de créer la cour multilatérale permanente.»